



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/24

SLOW

ID : 059-255902827-20240411-DEL13_2024-BF



Note de présentation synthétique du budget primitif

2024

Une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (L.2313-1 du code général des collectivités territoriales). Cette obligation s'applique à toutes les communes et aux établissements publics de coopération intercommunale y compris les syndicats qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (L.5211-36 du code général des collectivités territoriales). Le présent document a pour objectif de répondre à cette obligation.

Siège :
4 Avenue de la Gare
CS 10559

59 605 MAUBEUGE Cedex
Mail : direction@smtus.fr
Tél : 03.27.59.60.00

www.sambre-mobilites.fr

SAMBRE
Mobilités
Imaginez ensemble les mobilités de demain !

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-255902827-20240411-DEL13_2024-BF

S²LO

I. Le cadre général & préambule

Conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles **est obligatoirement jointe au budget primitif** et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Par ailleurs, un autre article du code général des collectivités territoriales, le L. 5211-36, précise que cette obligation s'applique à toutes les communes et aux établissements publics de coopération intercommunale y compris aux Syndicats Mixtes (communautés de communes, syndicats, etc.) qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus.

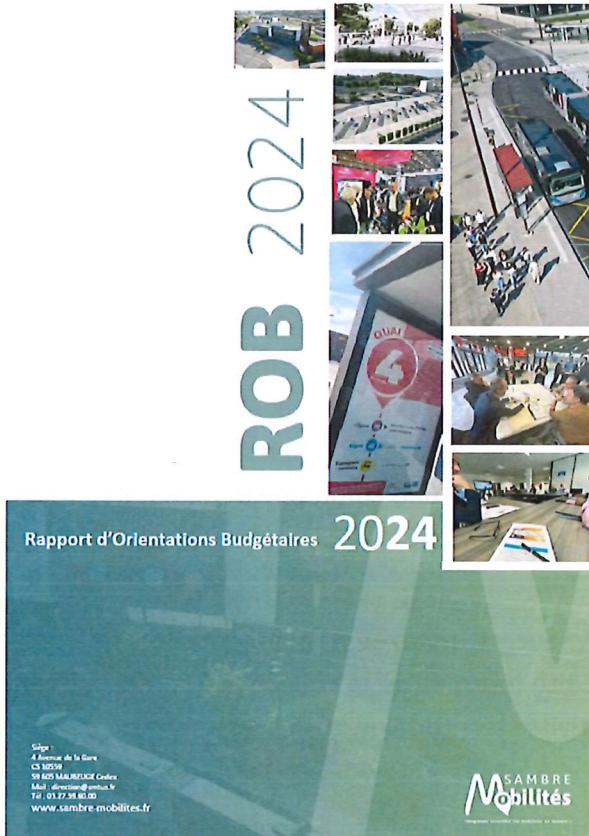
Cette présentation brève et synthétique **demeurera annexée à la délibération du vote du budget primitif et sera mise en ligne sur le site internet de la collectivité** conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

La présente note répond à cette obligation qui a également été rappelée par M. le Préfet en date du 13 janvier 2021.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Conformément à l'article L. 1612-2, il doit être **voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte**, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, M. le Président, en sa qualité d'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.



Le projet de budget de l'exercice 2024 a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 20 mars 2024 en bureau puis le 27 mars 2024 en Comité Syndical.

L'assemblée ayant proposée, après débat :

- d'acter l'ensemble des éléments présentés dans le présent document, qui serviront de base à la construction et à l'élaboration du budget de l'exercice 2024,
- de voter pour la première fois une contribution générale de ses membres,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement et ainsi garantir une capacité d'autofinancement satisfaisante,

- de conditionner l'engagement des programmes d'investissement structurants à l'obtention de subventions,
- de préserver autant que faire ce peu l'excédent de fonctionnement cumulé,
- de limiter au maximum et au strict nécessaire le recours à l'emprunt pour le financement des projets d'investissement et de privilégier la consommation des excédents antérieurs (*pour optimiser le coût de la dette finalement*).
- d'engager le travail de fiabilisation des amortissements au cours de l'exercice 2024 et d'intégration de l'opération ViaVil notamment.
- Et enfin de consolider et de compléter le **PPI Programme Pluriannuel des Investissements** existant avec des attentes sur les investissements à venir, leurs financements prévisionnels et leur cadencement.

Ces derniers éléments ont donc permis de conduire l'élaboration du présent budget primitif de l'exercice 2024.

II - la balance générale du budget primitif

Le tableau ci-dessous permet de **comparer les principaux éléments ainsi que les principales variations du budget primitif de l'exercice 2024** à celui de l'année précédente.

Concernant la **section de fonctionnement**, la proposition 2024 s'élève à **21,38 M. d'€** en dépenses et à **25,09 M. d'€** en recettes permettant un suréquilibre budgétaire de **3,7 M. d'€**.

	FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Variation en €	en %
Dépenses	Dépenses réelles de fonctionnement	17 283,00	18 605,25	1 322,25	7,65
	Opérations d'ordre - 042	1 874,30	2 123,50	249,20	13,30
	Virement à la section d'inv. 023	0	660,00	660,00	
	Total	19 157,30	21 388,75	2 231,45	11,65
Recettes	Recettes réelles de fonctionnement	19 345,45	20 800,97	1 455,52	7,52
	Opérations d'ordre - 042	61,74	61,74	-	0,00
	Excédent antérieur reporté -002	2 405,24	4 227,72	1 822,48	75,77
	Total	21 812,43	25 090,43	3 278,00	15,03
<i>Suréquilibre</i>		<i>2 655,13</i>	<i>3 701,68</i>	<i>1 046,55</i>	<i>39,42</i>

L'analyse de ce tableau comparatif permet de mesurer les différentes évolutions (*en terme de prévision*) d'un exercice à l'autre et notamment de s'apercevoir que **le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de manière prévisionnelle en augmentation de 7,65 % comparé aux recettes réelles de fonctionnement qui progresse moins vite 7,52 %**.

Les opérations d'ordre, qui correspondent pour l'essentiel aux amortissements des immobilisations **progressent de plus de 13%**, soit 249 K€ en valeur absolue mais intègre la moins-value de 83 K€ pour un bus incendié.

A noter également que nous consacrerons **660 K€ en investissement** constituant ainsi notre **autofinancement**.

Du côté des recettes, notons la **progression importante de notre excédent de plus de 1,8 M. d'€ compte tenu de la bonne progression du VM** enregistré au cours de l'exercice 2023 comme évoqué lors du DOB.

Concernant la **section d'investissement**, la proposition 2024 s'équilibre à **9,44 M. d'€** en dépenses et en recettes soit une progression de **+ 7,16 %** comparée à l'exercice précédent.

INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024	Variation en €	en %
Dépenses	Dépenses d'équipement	6 945,91	7 966,31	1 020,40	14,69
	Remb. en capital des emprunts	1 807,00	1 417,30	- 389,70	-21,57
	Opérations d'ordre - 040	61,74	61,74	-	0,00
	Total	8 814,65	9 445,35	630,70	7,16
Recettes	Recettes réelles d'investissement	5 940,77	6 548,82	608,05	10,24
	Virement de la section de fonct.	-	660,00	660,00	
	Opérations d'ordre - 040	1 874,30	2 123,50	249,20	13,30
	Excédent antérieur reporté -001	999,58	113,03	- 886,55	-88,69
Total		8 814,65	9 445,35	630,70	7,16

L'analyse de ce tableau comparatif permet de mesurer les différentes évolutions (*en terme de prévision*) d'un exercice à l'autre et notamment de s'apercevoir que **le montant des dépenses réelles d'investissement est de manière prévisionnelle en augmentation de 14 %**, ce qui représente plus d'**1 M. d'€** comparé à 2023 pour nos dépenses d'équipement.

On remarque également la baisse du remboursement en capital des emprunts de près de 390 K€ conformément à la présentation du ROB **compte tenu de l'arrivée à échéance de 2 emprunts – Emp. TRA23 et TRA25 contractés à l'origine pour respectivement 2.550 K€ et 3.950 K€** - au cours de l'exercice 2024.

Les opérations d'ordre, qui correspondent pour l'essentiel aux amortissements des subventions d'investissement sont identiques à l'exercice 2023.

Du côté des recettes, notons **la progression des recettes réelles d'investissement de plus de 10 %** intégrant les subventions Européennes du Feder et une inscription du montant d'emprunt comme évoqué lors du DOB.

III - la section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre syndicat mixte d'assurer le quotidien, de faire face aux charges courantes et surtout de financer le transport urbain. Cette dernière section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Les Dépenses

Le tableau comparatif des dépenses ci-dessous permet de mesurer les écarts entre les comptes administratifs des 3 derniers exercices, un rappel de l'inscription au BP 2023 et la proposition de budget primitif pour l'exercice 2024 dans la droite ligne de ce qui a été arrêté et présenté dans le cadre du Rapport d'orientations Budgétaires.

Le montant prévisionnel total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 18.605 K€ (hors opération d'ordre de transfert entre sections et hors virement à la section d'investissement).

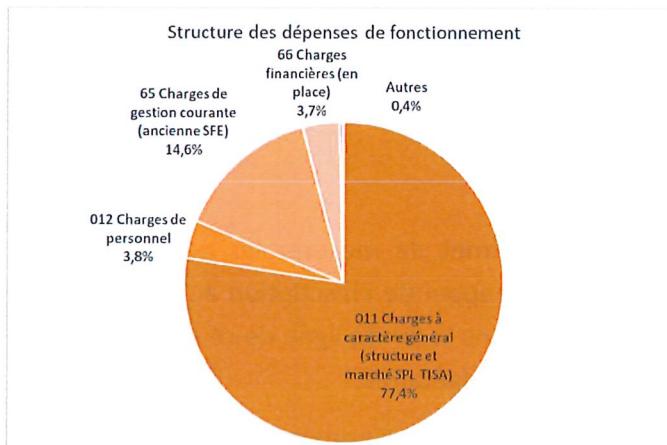
Dépenses de fonctionnement en K€		2021	2022	2023	BP2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	826,82	724,06	12 916,33	13 079,50	16 798,80
012	Charges de personnel	536,29	581,88	684,81	743,00	756,35
014	Atténuation de produits	60,54	4,62	75,63	120,00	120,00
65	Charges de gestion courante	13 341,25	13 278,86	2 425,66	2 637,00	324,20
Dépenses gestion courante		14 764,90	14 589,42	16 102,43	16 579,50	17 999,35
66	Charges financières (en place)	669,04	612,86	619,35	634,00	556,86
67	Charges exceptionnelles	298,15	0,07	68,95	69,50	0,30
68	Dotation aux provisions	-	8,53	-		48,74
Dépenses réelles de fonctionnement (A)		15 732,09	15 210,88	16 790,74	17 283,00	18 605,25
042	Op. ordre de transf. Entre sect.	1 600,00	1 711,80	1 872,29	1 874,30	2 123,50
023	Virement à la section d'investiss.	-	-	-		660,00
Total dépenses de fonctionnement		17 332,09	16 922,68	18 663,03	19 157,30	21 388,75

Depuis, quelques ajustements ont été opérés et affinés et notamment pour le plus important **le montant du virement qui progresse de + 160 K€ / au ROB, il passe de 500 à 660 K€** ainsi que l'ouverture d'un chapitre nouveau le 68 correspondant aux dotations aux provisions.

Le chapitre 011 regroupe essentiellement les achats stockés et non stockés (principalement fournitures diverses dont l'électricité avec un montant en hausse), les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurances, études et recherches, les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires).

Ce dernier chapitre ne peut plus être comparé avec les années précédentes compte tenu du changement de régime juridique et fiscal expliqué lors du ROB (Cf. ROB chapitre **V – l'optimisation fiscale et le régime de TVA.**) Ce qui explique la translation d'importants montants du chapitre 65 au chapitre 011 et correspondant pour l'essentiel à la

rémunération de la SPL TISA soit 15,26 M. d'€ auquel il convient d'ajouter 100 K€ pour la ligne Mons-Maubeuge et 670 K€ d'indexation de 2023 à honorer au cours de l'exercice 2024.



Néanmoins, le chapitre 011 permet de visualiser que les dépenses liées et consacrées aux transports représentent 92 % de l'ensemble des dépenses (77,4 % + 14,6 %) – source CA 2023. C'est, de loin, la dépense la plus importante du budget du syndicat. Les charges de personnel ne représentant que 3,8 % et les charges financières 3,7 %.

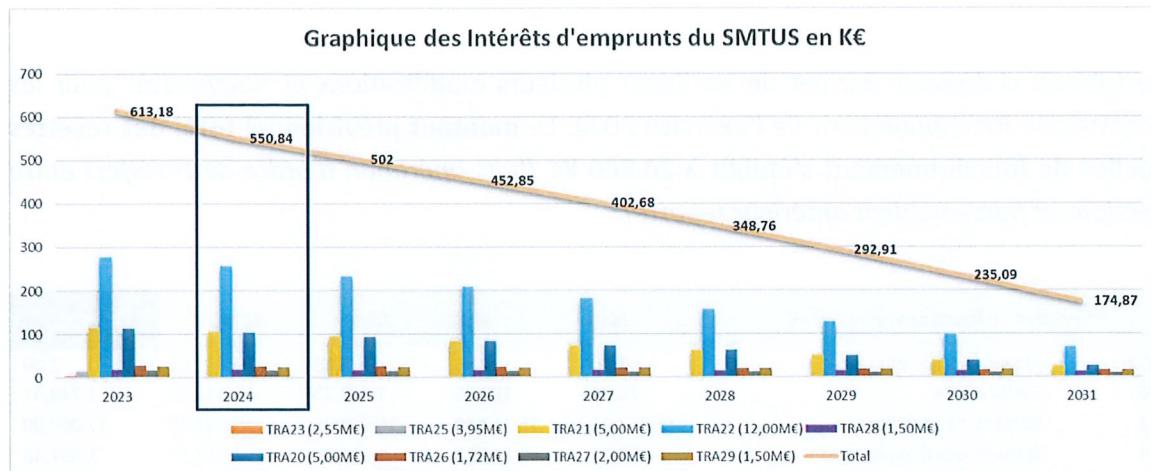
Pour le **chapitre 012** relatif aux charges de personnel, on remarque une augmentation de plus de 72 K€/CA 2023 ou 13 K€/BP 2023 néanmoins il s'agit d'un glissement d'une partie des dépenses précédemment payées au chapitre 011 pour le portage salarial du poste de direction et des prévisions de masse RH expliqués au chapitre **III - les Ressources Humaines** du ROB.

Le **chapitre 014** - atténuation de produits correspond au remboursement du **versement mobilité à des entreprises bénéficiant d'exonération** pour une prévision de dépenses identique au BP 2023 soit 120 K€.

Le **chapitre 65**, si l'on tient compte du glissement de la rémunération de la SPL TISA vers le chapitre 011, on reste sur les mêmes ouvertures de crédits qu'en 2023 à savoir pour les plus significatives : des indemnités et cotisations des élus : 65 K€, de la subvention versée à la Région pour les lignes pénétrantes : 130 K€, des subventions versées à différents organismes pour 73, K€ (*Hauts-de-France Mobilités, le GART - Groupement des Autorités Responsables des Transports, AGIR - Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux, le COS et plus récemment notre adhésion à l'association « Club des Villes & Territoires Cyclables et Marchables »*), la subvention versée à la SNCF dans le cadre de la prise en charge de la gratuité des transports scolaires : 50 K€ et enfin les arrondis du prélèvement à la source.

Les charges financières au chapitre 66 pour l'exercice 2024 sont en baisse comparées à la prévision de 2023 compte tenu de l'arrivée à échéance de 2 emprunts conformément aux éléments du chapitre **II - les Emprunts & la Dette** conformément aux éléments présentés dans le ROB et notamment au regard du graphique c'est un peu plus **62 K€ comparé à l'année précédente**.

Pour rappel, le graphique présenté dans le ROB :



Au-delà de l'inscription prévisionnelle et quasi anecdotique de **300 € au chapitre 67 - charges exceptionnelles**, on retrouve l'inscription de **48,7 K€ à l'intérieur d'un nouveau chapitre le 68 correspondant aux dotations aux provisions**.

En effet, sur demande de nos 2 Conseillers aux Décideurs Locaux, il convient de prévoir un crédit spécifique dans ce cadre correspondant à des créances dont le recouvrement semble compromis. Le calcul à prix pour base un taux de 100 % pour les exercices antérieurs à 2021, 50% pour 2021 et 25% pour 2022.

Enfin, pour refermer cette partie consacrée aux dépenses, il est nécessaire de prévoir :

- les amortissements **2024 pour un montant de 2.040 K€ (042)**,
- la **reprise de la valeur nette comptable** d'un bus détruit et notamment le montant de la moins-value pour **83,5 K€**,
- et le **virement à la section d'investissement pour 660 K€ nécessaire au financement de nos importants investissements 2024**.

Les Recettes :

Le tableau ci-dessous permet de souligner plusieurs modifications et nouveautés pour les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024. Le **montant prévisionnel total des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 20.800 K€ (hors opération d'ordre de transfert entre sections et hors excédent antérieur reporté)**.

Recettes de fonctionnement en K€		2021	2022	2023	BP2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	1,20	5,05	5,69	1,00	2,00
70	Tarifications	78,94	100,09	1 002,33	1 033,33	1 248,31
73	Versement Mobilité	13 712,31	15 112,80	16 978,75	15 801,00	17 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 898,27	1 819,78	1 966,87	1 918,12	1 897,46
75	Autres produits dont redevance	694,37	593,15	724,17	592,00	592,00
<i>Recettes gestion courante</i>		<i>16 385,09</i>	<i>17 630,87</i>	<i>20 677,81</i>	<i>19 345,45</i>	<i>20 739,77</i>
77	Produits exceptionnels	281,56	0,14	1,15	-	61,20
<i>Recettes réelles de fonctionnement (B)</i>		<i>16 666,65</i>	<i>17 631,01</i>	<i>20 678,96</i>	<i>19 345,45</i>	<i>20 800,97</i>
042	Op. ordre de transf. Entre sect.	36,74	61,74	61,74	61,74	61,74
002	Excédent rés. antérieur reporté	2 263,86	1 635,18	2 405,24	2 405,24	4 227,72
Total recettes de fonctionnement		18 967,25	19 327,92	23 145,94	21 812,43	25 090,43

Le chapitre 013 – Atténuation de charges correspond à des remboursements de charges de sécurité sociale et de prévoyance et la recette prévisionnelle est proposée à hauteur de 2 K€.

Conformément à la présentation du ROB et notamment au regard des précisions apportées au chapitre **V – l'optimisation fiscale et le régime de TVA**, nous enregistrons au **chapitre 70 les recettes commerciales reversées par la SPL TISA** pour l'année entière comparé à l'année précédente (*10/12^{ème} en 2023*) soit 1,17 M. d'€ ainsi que le **remboursement des charges du parking silo d'Aulnoye-Aymeries** supportées pour moitié entre la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et le SMTUS. (*Prévision égale à 2023 soit 75 K€*)

Le chapitre 73 permet d'enregistrer le bon niveau et la **progression du versement mobilité à hauteur de 17 M. d'€** conformément à l'analyse présentée au sein du chapitre **IV - le Versement Mobilité** lors du ROB.

Pour rappel, le **VM Versement Mobilité** est une contribution locale versée par les **employeurs publics et privés de 11 salariés (et plus. Elle est collectée par l'URSSAF et la MSA** sur le ressort territorial du Syndicat Mixte.

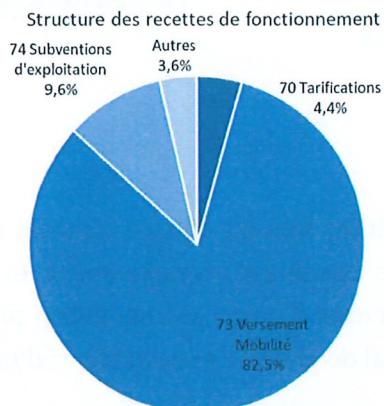
Ce versement mobilité est une ressource stratégique permettant de financer le développement mais aussi l'exploitation des réseaux de transport. Depuis le 1^{er} janvier 2022 et conformément à l'arrêté du 23 décembre 2021, les modalités de versement du VM ont évolués mettant fin aux mécanismes antérieurs d'acomptes et de régularisation.

Le SMTUS, exerçant sur un territoire qui compte plus de 100.000 habitants et ayant une communauté d'agglomération pour membre, appliquait le taux plafond de 1,80 % jusqu'en 2022. La ville de Maubeuge étant devenue récemment une commune dite « touristique » : cela a permis au **Syndicat Mixte de bénéficier d'un nouveau plafond de 2 %** sur lequel il s'est aligné en 2023. Depuis la délibération du comité syndical du 18 octobre 2022, le

versement montant a été fixé à

% à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce versement a représenté 82,5 % de l'ensemble des recettes au cours de l'exercice 2023 comme le graphique de structure des recettes permet de le constater. C'est de loin la recette la plus importante du budget du syndicat après les subventions d'exploitation à hauteur de 9,6%.



Le **chapitre 74** reprend quant à lui les prévisions quasi au même niveau que l'année précédente et concerne notamment les subventions des différentes collectivités qui demeurent d'ailleurs la **deuxième ressource du Syndicat Mixte**.

On y trouve des **compensations de dispositifs de gratuité** et des **compensations de transferts de charges** (la Région verse une participation forfaitaire afin de financer la gratuité du transport des lycéens, la part de la DGF relatif à la compétence transports et un financement pour le transfert des lignes pénétrantes ; la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre verse une participation pour la gratuité des transports des lycéens et une participation pour le transport des collégiens).



La nouveauté de ce chapitre réside dans la **décision favorable de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre** de participer au financement du Syndicat sous forme d'une contribution à minima de **100 K€ en 2024, 200 K€ en 2025 puis 300 K€ en 2026** conformément au DOB 2024 de la communauté d'agglomération.



AGGLOMERATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

C'est un élément important car longtemps demandé par les différentes équipes du syndicat.

La prévision du **chapitre 75** est proposé de manière identique au budget prévisionnel de 2023 soit **592 K€** (500 K€ correspondant à la redevance payée par la SPL dans le cadre du contrat 2024 et 92 K€ pour les compensations de VM).

Les **produits exceptionnels** repris au **chapitre 77** seront inscrits pour un **montant de 61,2 K€** correspondant, pour la recette la plus importante au remboursement par les assurances d'un bus détruit dont la charge de reprise de la valeur nette comptable figure au chapitre 042 dépenses d'ordre de fonctionnement.

IV - la section d'Investissement

Les Dépenses

Conformément aux orientations budgétaires, arrêtées lors du comité syndical et après un premier travail de collecte, de recensement des besoins d'investissement et adossé au Programme Pluriannuel d'Investissement, les dépenses d'investissement sont prévues pour **7,96 M. d'€ en 2024** hors remboursement du capital de la dette et opérations d'ordre.

Comparé à l'exercice précédent de 6,94 M. d'€ (au BP23) **c'est donc une progression en prévision de plus de d'1 M. d'€** compte tenu des opérations reportées, engagées ou à inscrire.

Dépenses d'investissement en K€		2021	2022	2023	BP 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	-		-		32,00
21	immobilisations corporelles	117,17	39,14	42,49	250,00	253,69
	Récurrent					
	Opération d'investissement					7 560,62
1003	Pôle gare AA	64,86	315,30	63,34	3 000,00	3 846,34
1004	Transfert dépôt	-	-	-	-	-
1005	Stations et accessibilité	73,71	118,56	103,67	400,00	478,55
1007	PEM Maubeuge	1 548,16	591,33	253,20	400,00	149,54
1008	Rehabilitation dépôt	53,70	24,37	50,67	225,00	147,35
1010	Pôle gare Jeumont					25,00
1011	Acquisition de bus	-	1 151,95	1 108,84	2 500,91	2 240,29
1012	Video protection surveillance	21,95	26,36	65,90	170,00	153,55
1013	Billetique	-	-	-	-	500,00
1014	PEM rural Bettignies					20,00
1016	Acquisition de vélos					120,00
	Dépenses d'équipement	1 879,55	2 267,01	1 688,11	6 945,91	7 966,31
16	Emprunts et dettes assimilées (en place)	1 534,35	1 622,77	1 806,50	1 807,00	1 417,30
16	Emprunt et dettes à venir					
	Total dépenses réelles d'investissement A	3 413,90	3 889,78	3 494,61	8 752,91	9 383,61
040	Op. ordre de transf. Entre sect.	36,74	61,74	61,74	61,74	61,74
	Total dépenses d'investissement	3 450,64	3 951,52	3 556,35	8 814,65	9 445,35

On retrouve tout d'abord le **report des crédits 2023 à hauteur d'1,5 M. d'€ qui sont repris, donc cumulés, dans les montants indiqués dans la colonne BP 2024.**

Pour les plus importants d'entre eux : chapitre 21 pour 63 K€, opération 1003 PEM d'Aulnoye pour 221 K€, opération 1007 PEM de Maubeuge 119 K€, opération 1008 réhabilitation du dépôt pour 52 K€, l'opération 1012 vidéo protection pour 83 K€ et surtout l'opération 1011 acquisition de bus pour 1.040 K€.

Concernant les nouveaux crédits d'investissements on retrouve la quasi-totalité de la liste évoquée lors de la présentation du ROB et notamment :

- le bilan de l'Ad'AP et étude d'orientation énergétique pour 32 K€,
- l'opération grand levage pour changement de moteurs, boîtes de vitesse et RADV pour 150 K€,
- la phase 3 du PEM d'Aulnoye-Aymeries pour 3,6 M. d'€,



cérémonie des voeux 2024 | SMIBUS 24 | IMAGINONS ENSEMBLE
les mobilités de demain !

- les stations et l'accessibilité (quais, PEM ruraux, travaux liés à la mobilité en complémentarité avec les programmations de l'agglomération, abris voyageurs et surtout la réfection importante sur le TCSP) pour environ 456 K€,
- la poursuite des travaux d'amélioration du dépôt de Louvroil pour 90 K€,



cérémonie des voeux 2024 | SMIBUS 24 | IMAGINONS ENSEMBLE
les mobilités de demain !

- l'acquisition de nouveaux bus et matériel de transport pour 1,2 M. d'€ (morts reporté) nécessaire à maintenir une flotte de véhicule inférieur à 10 ans,

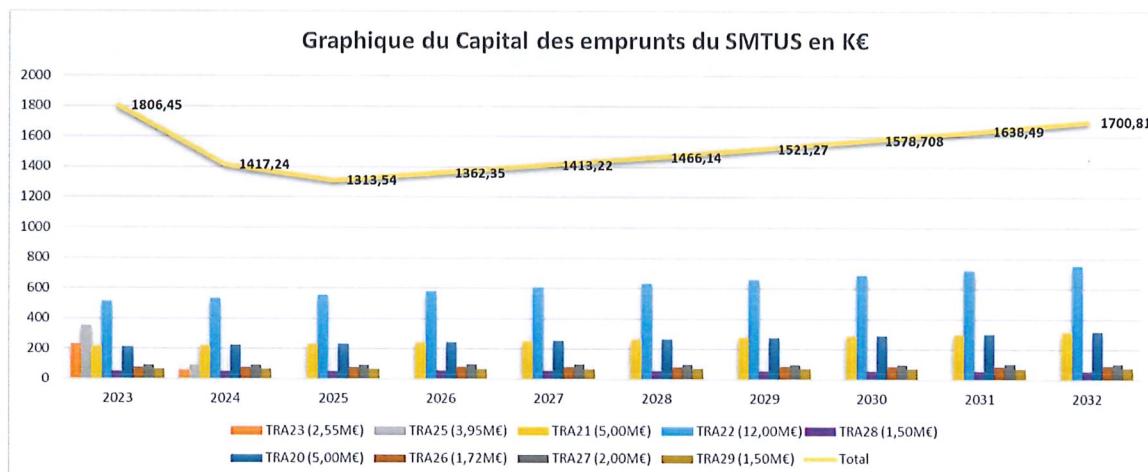


- les premiers crédits 500 K€ nécessaires au lancement du **projet de billettique** qui devrait s'étaler sur plusieurs exercices.
- et enfin 120 K€ prévisionnels en anticipation du **futur programme vélo**,

projet billettique



Enfin, il convient également de prévoir les crédits nécessaires au **remboursement en capital de la dette au chapitre 16** qui s'élève cette année à 1,41 M. d'€ contre 1,80 M. d'€ en 2023 soit un gain de près de 400 K€, compte tenu de l'arrivée à échéance de 2 emprunts au cours de l'exercice 2024 contractés pour le premier en 2008 et pour le second en 2009 conformément à la courbe de remboursement du capital de la dette présentée lors du ROB.



Les Recettes :

Equilibrée à la même hauteur, la section d'investissement dans sa partie recette atteint donc le même montant soit la **somme total de 9,45 M. d'€**. Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'origine de ces recettes.

Recettes d'investissement en K€		2021	2022	2023	BP 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement		50,90	786,13	1 021,22	1 835,10
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	3 000,00	-	4 908,23	4 458,53
23	Immobilisations en cours	-	57,36	-	-	-
	<i>Recettes d'équipement</i>	<i>2 000,00</i>	<i>3 108,26</i>	<i>786,13</i>	<i>5 929,45</i>	<i>6 293,63</i>
10	Dotations, fds divers et réserves	206,75	54,62	11,37	11,30	255,19
	Total recettes réelles d'investissement B	2 206,75	3 162,88	797,50	5 940,75	6 548,82
40	Op. d'ordre de transf. entre sect.	1 600,00	1 711,80	1 872,29	1 874,30	2 123,50
21	Virement de la section de fonct.					660,00
.001	Excédent antérieur reporté AFF/R	-279,66	76,43	999,59	999,58	113,03
	Total recettes d'investissement	3 527,09	4 951,11	3 669,38	8 814,63	9 445,35

Pour les principales d'entre elles et pour l'exercice 2024, on retrouve tout d'abord les **reports de 2023 sur l'exercice 2024 pour un montant total de 1,23 M. d'€** composé de 0,23 M. d'€ de subventions restants à percevoir (solde Feder pour le PEM de Maubeuge) et 1 M. d'€ d'emprunt.



Pour les inscriptions nouvelles, il sera proposé d'inscrire les principales recettes suivantes :

- **1,8 M. d'€ de subvention provenant du Feder et correspondant aux 2 principales opérations d'investissement à savoir le PEM d'Aulnoye-Aymeries et le projet de billettique,**

Inscription des subventions : Quelle est la bonne pratique ?

Pour rappel la CRC, dans son ROD (tome 1) présenté en CS du 27 mars 2024, reproche au syndicat mixte que les documents budgétaires sont entachés de non sincérité compte tenu de la "pratique consistant à couvrir intégralement les dépenses d'investissement par des prévisions d'emprunt est de nature à altérer la sincérité du budget primitif voté par l'assemblée délibérante, tout en conférant au président du syndicat, au vu de la large délégation dont il dispose, le pouvoir de contracter des emprunts pour des montants bien supérieurs à ceux présentés à l'assemblée délibérante au cours du débat sur les orientations budgétaires. En conséquence, la chambre rappelle au SMTUS qu'il convient de faire figurer, dans les prévisions budgétaires du budget primitif, des inscriptions sincères et fidèles aux financements envisagés."

Pour répondre définitivement à cette problématique le syndicat a interrogé les services de la Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe ainsi que le bureau de l'intercommunalité et des finances locales de la Préfecture de Lille en posant la question suivante : **Une collectivité peut-elle inscrire en recette d'investissement des montants relatifs à des subventions demandées mais non encore obtenues ?** La réponse obtenue est claire et indique : "Dès lors que le syndicat a déposé des dossiers de demande de subvention pour le co-financement d'opérations d'investissement, il est possible d'inscrire dans le budget primitif, en recettes d'investissement, les subventions qui ont été sollicitées mais qui n'ont pas encore été accordées. Cependant, une fois la notification reçue par le syndicat, une décision budgétaire modificative devra être adoptée pour procéder à un ajustement des crédits.

Dès lors et compte tenu des dépôts des dossiers (Cf. délibérations prises lors de la séance du comité syndical du 11 décembre) le syndicat peut voir doit inscrire ces montants.

- **3,45 M. d'€ d'emprunt** (contre 4,9 M. d'€ au BP précédent).
A titre de comparaison la baisse de l'échéance (capital et intérêt) depuis 2022 représente - 262 K€ ce qui représente un emprunt de 3,7 M. d'€ à un taux 3,5 % sur 20 ans. En résumé, c'est le volume pouvant être emprunté sans dépasser le niveau et la situation de 2022.
- **0,25 M. d'€** provenant de la couverture du déficit d'investissement après l'inscription des reports
- **0,11 M. d'€ d'excédents antérieurs reportés,**
- **0,66 M. d'€ provenant du virement** de la section de fonctionnement,
- Et enfin **2,12 M. d'€ d'amortissements** comparé aux 1,87 M. d'€ de l'exercice précédent.



Fait à Maubeuge, le 29 mars 2024.

